

## Une nouvelle ressource

au service des associations,  
des mutuelles et fondations  
de la santé et des solidarités

### Directeurs, Directrices,

Vous êtes confrontés à des changements de tous types. Incertitudes, craintes, remises en question s'expriment. Accompagner les processus de transformations est nécessaire.

Vous souhaitez prévenir ou résoudre des difficultés avec des salariés, des bénévoles, des personnes accueillies / accompagnées et leurs familles. Autant de situations de mésentente pour lequel le recours au droit est insuffisant. Autant d'effets préjudiciables en termes d'impacts sur la qualité de l'accompagnement et sur la reconnaissance de l'établissement / service. L'intervention d'un tiers extérieur s'avérerait utile.

### Enclencher la médiation conventionnelle pour :

- Prévenir des tensions et apaiser des conflits.
- Concourir à l'émergence d'une culture de dialogue plus favorable à la réussite des projets.
- Mieux prendre en compte la dimension humaine dans le changement.

#### Salariés et bénévoles :

- Améliorer la motivation et la qualité de vie au travail
- Prévenir la dégradation du climat social et l'absentéisme
- Limiter les coûts directs des contentieux

#### Personnes accueillies / accompagnées et leurs familles :

- Eviter au maximum les ruptures de parcours
- Proposer un nouvel outil complémentaire aux dispositifs réglementaires existants (*par exemple « personne qualifiée »*)
- Introduire une relation triangulaire dans une situation qui semble bloquée

**2 règles de base :**  
**Confidentialité & Consentement des personnes**

## Des médiateurs expérimentés

Les médiateurs sont proposés par l'URIOPSS Ile-de-France en fonction de votre demande et de vos besoins. Leur présentation personnalisée est à votre disposition



## L'offre

La durée de la médiation n'excède pas 3 mois. Elle comprend :

- l'écoute de votre demande : la situation relève-t-elle d'une médiation ?
- le conseil et l'orientation,
- 1 entretien par personne
- 2 à 3 réunions plénières.

Un devis sur mesure sera établi en fonction des besoins.

### Prix adhérent Uriopss

	HT	TVA - 20 %	TTC
Droit d'ouverture (part Uriopss)	500 €	100 €	600 €
Forfait par médié (part médiateur)	200 €	40 €	240 €
Forfait par plénière (part médiateur)	600 €	120 €	720 €

### Prix non adhérent

	HT	TVA - 20 %	TTC
Droit d'ouverture (part Uriopss)	653 €	130,60 €	783,60 €
Forfait par médié (part médiateur)	350 €	70,00 €	420,00 €
Forfait par plénière (part médiateur)	764 €	152,80 €	916,80 €

## Contact

URIOPSS Ile-de-France  
Centre de médiation conventionnelle  
Maison des Associations de Solidarité  
16 rue des Terres au Curé – 75013 PARIS

Téléphone : **01 44 93 27 12**

<https://www.centremediation-uriopss.net/>

**La médiation conventionnelle :  
un processus au service de la  
dynamique associative**